

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril 2024

L' an 2024 et le 9 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme LE BAIL Nathalie, M. JACQUES Laurent, Mme SAILLÉ Françoise, M. LE DORTZ Pascal, M. LE GOUIC Laurent, Mme JÉGOUZO Anne, M. LE MOING Willy, M. HACHACQ Ronan, M. KUBARSKI Frédéric, M. LE FUR Jean-Pierre, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DAIN Laurent, M. FLOCH Loïc, Mme OUGIER Céline, M. CHAUVIN Fabrice

Excusées ayant donné procuration : Mme LE PARC Isabelle à Mme SAILLÉ Françoise, Mme LE BIAVANT Christiane à Mme LE DAIN Josiane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

A été nommée secrétaire : M. KUBARSKI Frédéric

SOMMAIRE

Budget Primitif 2024 - Budget Principal
Budget Primitif 2024 - Commerce de proximité
Budget Primitif 2024 - Assainissement collectif
Budget Primitif 2024 - Lotissement de Kerpriol
Taux d'imposition 2024
Subventions aux associations communales
Subventions aux associations extérieures
Charte d'entretien des espaces des collectivités "+Nature"

2024 -015 - Budget Primitif 2024 - Budget Principal

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte à la majorité des voix (14 pour et 4 abstentions) le Budget Primitif Principal 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 1 381 000,00 €
 - Recettes : 1 381 000,00 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 3 320 000,00 €
 - Recettes : 3 320 000,00 €

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 4)

2024 -016 - Budget Primitif 2024 - Commerce de proximité

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte à la majorité des voix (14 pour et 4 abstentions) le Budget Primitif 2024 du Commerce de Proximité, comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 26 000,00 €
 - Recettes : 26 000,00 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 24 000,00 €
 - Recettes : 24 000,00 €

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 4)

2024 -017 - Budget Primitif 2024 - Assainissement collectif

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 Assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 71 000,00 €
 - Recettes : 71 000,00 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 103 097,15 €
 - Recettes : 103 097,15 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2024 -018 - Budget Primitif 2024 - Lotissement de Kerpriol

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du Lotissement de Kerpriol, comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 466 000,00 €
 - Recettes : 466 000,00 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 749 044,09 €
 - Recettes : 749 044,09 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2024 -019 - Taux d'imposition 2024

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2024 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2023 pour mémoire	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,09 %	30,09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,29 %	30,29%
Taxe habitation	10,28%	10,28%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 à 30.09 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 à 30,29 %
- Fixe le taux de taxe d'habitation pour 2024 à 10,28%

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2024 -020 - Subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal vote en faveur des diverses associations communales une somme globale de 8 430 € qui se décompose comme suit :

- Sport et loisirs :
 - Union Sportive de Berné : 2 000 €
 - La Forme pour Tous : 1 000 €
 - Chasseurs de Berné : 800 €
 - Loisirs et Amitiés : 350 €
 - Berné VTT : 800 €
 - SATORI : 1 100 €
- Culturelles :
 - Berné Animations : 2 000 €
- Divers :
 - Association AFN Berné : 80 €
 - Association Fédération Interquartiers : 300 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2024 -021 - Subventions aux associations extérieures

Le Conseil Municipal vote en faveur de diverses associations extérieures une somme globale de 1 895,10 € qui se décompose comme suit :

- Scolaires (20 € par enfant) :
 - IFAC de Brest : 20 €
- Sports :
 - Le Faouët Gym : 220 €
 - Association Palet Scorff Ellé : 50 €
- Divers :
 - Res'Agri - Le Faouët : 150 €
 - SPA Pontivy : 1 185,10 €
 - ANACR Pays de Lorient : 150 €
 - Association Festi'Coat : 50 €
 - Chorale La Marion du Faouët : 20 €
 - Centre animation pédagogique PRM : 50 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2024 -022 - Charte d'entretien des espaces des collectivités "+Nature"

Dans le cadre des actions menées pour la reconquête de la qualité de l'eau inscrites dans le contrat territorial du bassin versant du Scorff, Lorient Agglomération, en collaboration avec Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, a pour mission d'accompagner les communes qui le souhaitent sur la gestion et l'entretien des espaces verts, notamment la réduction, voire la suppression des produits phytosanitaires. Pour se faire, des audits sur les pratiques d'entretien des espaces communaux étaient régulièrement réalisés pour vérifier le positionnement des communes dans la "Charte Régionale d'entretien des espaces des collectivités".

En 2024, l'outil de suivi proposé à l'échelle régionale évolue et devient la "Charte +Nature", portée par la FREDON

Bretagne. Cette dernière a pour but d'intégrer de nouvelles réflexions lors des audits (retour de la nature en ville, gestion des eaux pluviales...), la plupart des communes n'utilisant plus de produits phytosanitaires sur le territoire. La charte +Nature est une adaptation de la charte nationale +Nature, adaptée au contexte breton, permettant d'apporter ou de poursuivre des réflexions sur des thématiques peu abordées dans la "charte régionale des espaces verts", à savoir :

- Un nombre maintenu de 5 niveaux pour atteindre le zéro phyto comportant différents critères de validation (correspondant aux niveaux de l'ancienne charte),
- Un volet +Nature, reprenant les 4 axes de la charte nationale +Nature, à savoir :
 - Un axe "Réduire les déchets verts",
 - Un axe "Mieux gérer l'eau : Economiser l'eau - Optimiser les ruissellements",
 - Un axe "Favoriser la biodiversité",
 - Un axe "Communiquer en interne et auprès de ses administrés"

L'ensemble de ces critères permet d'obtenir un des 3 niveaux de la charte nationale permettant, si la commune le souhaite, l'obtention d'un prix +Nature national.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve la charte d'entretien des espaces des collectivités +Nature
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette même charte d'entretien des espaces des collectivités +Nature.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)



Le Maire,

David GUILLOUX